On savait que le Président Macron avait très récemment recadré ses ministres afin que ceux ci se bornent à rendre compte de leurs actions évitant ainsi tout dérapage, et que leurs interventions étaient soigneusement décortiquées par les équipes de l'Elysée.

Il semblerait que le Ministre Dussopt, qui a honoré de sa courte présence (25 minutes de retard, 40 minutes accordées aux organisations syndicales en un an...) le CTM qui a eu lieu ce jour, s'en est tenu à ces consignes présidentielles puisqu'il a clairement annoncé que le ce n'était pas le lieu pour parler de la politique gouvernementale ! Ainsi seul le ministre aurait le droit de faire de la politique et les organisations syndicales devraient se taire. Ce genre de propos est, pour la CGT, très grave dans le contexte politique actuel. Nous ne faisons pas de politique politicienne mais sommes là pour défendre les missions et nos emplois mis en danger par des décisions politiques.

Ce n'est pas comme si les décisions prises depuis le début de ce quinquennat n'avaient en rien impacté les conditions de travail des agents et les missions et moyens des administrations du Ministère !

Nous lui avons d'ailleurs rappelé que ce PLF 2022 était clairement un budget de fin de mandat, et que l'action menée par ce gouvernement avait conduit ces 5 dernières années à la supression de 8000 emplois pour notre seul ministère :

> disparition pure et simple du pôle 3E des Direc-ctes dont certains collègues sont toujours sans solution,

> transfert de taxes entre la DGDDI et la DGFIP re-mettant en cause la réalité de

leur contrôle,

> destruction du réseau de la DGFIP, remplacé par des points de contact aux compétences étriquées,

> déménagement de services centraux en pro-vince pour faire croire aux élus locaux à un retour des services de l'Etat dans les territoires,

> préfectoralisation de plus en plus poussée de certains services ,etc...

De la même façon, les choix politiques font de Ber-cy le mauvais élève de l'Etat :

> en matière d'égalité femmes/hommes, Bercy a été condamné à payer 900 000 euros de pénalités pour non respect des quotas dans la nomination aux postes d'encadrement supérieur, les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes s'élèvent à 500€ par mois en moyenne; les collègues pénalisées par le jour de carence sont à 65% des femmes alors qu'elles représentent 55% des effectifs.

> en matière de handicap; les aménagement de postes de travail, l'adaptation des logiciels, des formations, la mise en accessibilité des bâtiments ne sont pas au rendez-vous.

fichiers: Télécharger compte_rendu_ctm_17112021.pdf (209.9 Ko)

Public: Infos / actions
FD Finances

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank